

N° : DP 20/406

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION "COULEURS REVESTOISES" - 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'Association « Couleurs Revestoises » dont le siège social est au Revest Les Eaux et ayant pour objet de faire connaître et de promouvoir de jeunes talents artistiques,

CONSIDERANT que cette association est un lieu de réunion, de rencontre, convivial à tous,

CONSIDERANT qu'il est important de favoriser les échanges entre les habitants de la métropole,

CONSIDERANT l'importance de donner l'accès aux jeunes à la culture,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association sur le territoire métropolitain, entrent dans le cadre de la politique culturelle mais aussi de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT l'organisation de diverses manifestations culturelles tout au long de l'année 2020,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 1 000 euros,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 1 000 euros (mille euros) à l'association « Couleurs Revestoises » du Revest Les Eaux.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 sur l'opération n°1, article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 SEP. 2020**.

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

